

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 FEVRIER 2019.

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 11

L'an deux mil dix neuf

Le vingt-huit février à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Viguié Pascal, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2019.

Présents :

M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, M. Cantin Sébastien, M. Coplo Edouard, M. Dauron Alain, M. Fleurier Rémy, Mme Gibert Annie et Mme Ginette Juste.

Personnes excusées :

Mme Cadete Virginie donne pouvoir à M. Coplo Edouard.

M. Ortéga Frédéric donne pouvoir à M. Dauron Alain.

Mme Gibert Annie a été élue secrétaire.

Compte de gestion 2018 - budget 380.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2018 établi par le receveur de Sancerre présentant les résultats de clôture suivants : déficit d'investissement de 69 212.96 € et excédent de fonctionnement de 594 285.62 €, d'où un excédent de clôture de 525 072.66 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité par 11 voix pour, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte administratif 2018 - budget 380.

Monsieur Pascal VIGUIE, Maire, n'a pas pris part au vote du compte administratif et a quitté la salle.

Monsieur Alain Dauron, 1^{er} adjoint au maire, présente le compte administratif 2018,

Le conseil municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2018, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion. Il déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

Soit :

Résultat cumulé en fonctionnement 2018 :

Excédent de 594 285.62 €.

Résultat cumulé en investissement en 2018 :

Déficit de 69 212.96 €. La différence avec le compte de gestion provient du fait qu'il convient d'y ajouter le montant des restes à réaliser 2018 de 339 170 € (dépenses - recettes investissement) soit un déficit de 408 382.96 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, d'accepter le compte administratif 2018 de la commune de Sury près Léré.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 - budget 380.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultats	résultats cumulés 2017	affectation du résultat 2017	Résultat 2018	Résultat clôture 2018	Restes à réaliser		soldes des restes à réaliser
invest.	- 147 110.36	0.00	77 897.40	- 69 212.96	Dép	-434 290	- 339 170
fonct.	494 118.22	279 610.36	379 777.76	594 285.62	Rec	95 120	0.00

Décide par 11 voix pour, d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2018	594 285.62
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement : virement prévu au Budget Principal (cpt 1068)	408 382.96
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)	0.00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	185 902.66
Total affecté au cpt 1068	408 382.96
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ 31/12/2018	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépense de fonctionnement	0.00
Ligne 001 : Solde exécution de la section d'investissement reporté (déficit)	- 69 212 .96
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	185 902.66

Amortissements - Budget 380.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que la Direction Générale des Finances Publiques rappelle l'obligation d'amortissement de plusieurs types de biens, et par conséquent de plusieurs comptes budgétaires de classe 2,

Considérant que le comptable public a identifié un certain nombre d'anomalies à régulariser, pour absence d'amortissement sur les immobilisations soumises à amortissement obligatoire,

Sur le rapport de M. Carla Jean Yves et sa proposition,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, d'effectuer les amortissements suivants sur 1 an, ceux-ci sont inscrits au budget primitif 2019 :

	Fonctionnement dépenses			Investissements recettes	
6811	Dotations aux amortissements	1 647.06 €	28041582	Travaux SDE 18	1 647.06 €
total		1 647.06 €	total		1 647.06 €

Vente de terrain :

Suite à la demande d'offre de l'EURL Corporon pour l'achat de la parcelle communale ZA 366 d'une superficie de 799 m², le conseil municipal décide de proposer un prix de vente de 3 euros le m². Les frais de notaire seraient à la charge de l'acheteur.

Achat de terrain :

Suite au courrier d'EDF du 30/01/2019, qui a statué sur notre demande d'acquisition d'une partie de la parcelle AB 204 lui appartenant, le conseil municipal a bien pris note des conditions. Ainsi, le terrain ne pouvant être utilisé que dans le cadre sportif ou de loisirs (zone UBS du PLU), nous proposons la somme de 3 (trois) euros/m².

La commune prendrait à sa charge tous les frais de géomètre et de clôture.

D'autre part, le conseil municipal serait également intéressé par l'acquisition d'une plus grande partie de cette parcelle sur une surface d'environ 5 600 m², toujours dans la même zone UBS. Le conseil municipal propose les mêmes conditions d'achat que précédemment, à savoir 3 (trois) euros/m² et prise en charge des frais de géomètre et de clôture.

La commune est intéressée par cette acquisition pour y construire une halle couverte qui permettrait l'organisation de marchés, foires et diverses manifestations de plein air. Monsieur le Maire contactera le C.A.U.E pour demander une esquisse et une estimation de cet éventuel projet.

Budget 2019.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité par 11 voix, pour le budget 2019 qui s'équilibre à la somme de :

- Section fonctionnement recettes et dépenses : 1 521 273.66 euros.
- Section d'investissement recettes et dépenses : 1 152 993.62 euros.

Boulangerie :

Monsieur le Maire fait un point sur le planning de construction de la boulangerie. Le chantier se passe très bien. L'inauguration devrait avoir lieu mercredi 5 juin : le matin inauguration officielle et l'après-midi à partir de 18h00 portes ouvertes à tous les habitants de la commune (invitation distribuée dans chaque boîte aux lettres et visite par petits groupes des lieux).

Subventions.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de verser :

- 50 € par élève de Sury près Léré scolarisé à l'école Camille Boistard de Léré (classe de M. Péradon CM1/CM2) partant en voyage scolaire (séjour canoë) les 1^{er} et le 2 juillet 2019 soit 10 élèves x 50 € = 500 €.
- 100 € par élève de Sury près Léré scolarisé à l'école Camille Boistard de Léré (classe de Mme Montagu CP/CE1) partant en voyage scolaire (séjour à Amboise) les 9 et 10 mai 2019 soit 9 élèves x 100 € = 900 €.
- une subvention de 100 € pour l'élève Guéric RICORDEL scolarisé au lycée Pierre-Gilles de Gennes pour un voyage scolaire en Autriche-Vénétie du 31 mars au 6 avril 2019.
- 100 € pour l'association « les amis du marché » de Léré.

Monsieur le Maire recevra le Président du comité des fêtes pour connaître l'ensemble de ses demandes.

Suppression et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 28/01/2019,

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 27/35^{ème} pour la création du même poste à 19/35^{ème} pour Mme THOLON Catherine à compter du 1^{er} avril 2019.

Plan de paysage : suite logique d'une étude paysagère, étape de la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO et agir pour le cadre de vie.

Suite à la présentation du plan de paysage qui a été évoquée lors du conseil communautaire de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire du 7 février 2019, Monsieur le Maire explique les motivations et les conséquences d'une adhésion à ce projet. Après délibération, le conseil municipal décide par 0 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions de ne pas adhérer au projet de plan de paysage proposé.

Proposition de fusion des sites Natura 2000.

Suite à la consultation sur la proposition de fusion de sites Natura 2000 et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, d'accepter la fusion des quatre sites Natura 2000 désignés au titre de la directive « Habitat, Faune, Flore ».

SDE 18 : demande devis pour extension éclairage public.

A la demande de riverains et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de demander un plan de financement prévisionnel au SDE 18 pour la réalisation d'une extension de l'éclairage public, soit l'ajout d'un point lumineux au Grand Mousseret.

Travaux rue de Bretagne :

Suite à la réunion publique du 21/02/2019, le conseil municipal prend connaissance du vote des habitants de la rue de Bretagne sur les travaux de sécurisation et décide de poursuivre l'étude de création d'un giratoire, demande issue du vote des riverains.

Syndicat du Pays Sancerre Sologne :

Le conseil municipal prend connaissance du bilan d'activités 2018 du syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne.

Dépenses :

Après délibération, le conseil municipal décide :

- la restauration de 2 registres d'état civil des années 1793 à 1815
- de l'achat de 2 poubelles, d'un cendrier extérieur et de 14 barrières.
- de participer à hauteur de 50% à la rénovation de la bannière de la confrérie de Saint Vincent.

Syndicat intercommunal de transports scolaires :

Le conseil municipal s'oppose à l'unanimité à la proposition des présidents des syndicats de transports scolaires de Sancerre et de Léré, de fusionner. Cette fusion transférant la permanence de Léré à Sancerre éloignerait une nouvelle fois un service public de nos administrés.

Divers :

Monsieur le maire fait part :

- de divers remerciements
- des réponses du 1^{er} Ministre et du Président du conseil départemental du Cher sur la proposition d'extension du C.N.P.E. de Belleville.
- de l'arrivée d'une nouvelle bénévole (Mme Fournet Dominique) à la médiathèque.
- de l'ouverture d'un chemin piétonnier vers le bassin des Aulnes et aux Doisnes.
- de l'alevinage de l'étang de la Fortay.
- de la dissolution de la section de Léré de l'U.N.A.C.I.T.A.

Bail de chasse :

Le bail de chasse pour les terres communales arrive bientôt à échéance. Monsieur le Maire va rencontrer les deux Présidents de chasse intéressés par la location des parcelles communales.

Questions diverses :

M. Coplo fait part d'une demande de riverains pour la création de trottoirs entre le carrefour de l'Acachat et le pont de la Balance. Le conseil municipal décide de lancer une étude pour étudier la faisabilité de cette création.

Il demande si quelqu'un s'est renseigné au sujet de désherbant de purin d'ortie. Monsieur le Maire répond que non.

Mme Juste rappelle que le repas des aînés aura lieu le dimanche 6 octobre. Elle va contacter la Gaîté Léréenne pour demander une offre de menu et étudier ce que proposent « Images du monde » comme film documentaire pour la sortie des aînés.

M. Fleurier demande s'il y a des nouvelles par rapport à l'achat des terres dans le Val par le C.N.P.E.

Monsieur le Maire dit qu'il n'y a pas eu d'avancement dans le dossier.

M. Cantin verra avec la commission voirie les projets prévus en 2019.

M. Bordu pense qu'il y a des chemins en calcaire à rénover.

M. Dauron signale de l'élagage à réaliser aux Doisnes.

Mme Gibert explique que pour le spectacle des enfants, elle proposera à la médiathèque de choisir l'animation. Elle rappelle l'animation de la journée de la Femme dimanche 10 mars à la salle des Fêtes. Récital Gesticulé de chansons françaises avec Sophie Gantois-Semet au chant et Gabrielle Godart au chant et piano : « Petites cruautés et autres joies de vivre ».

La fête de la musique aura lieu samedi 8 juin et sera animée par Effervescence.

M. Borderieux informe que suite à la visite du conseil départemental, deux barrières le long de la Loire à vélo seront réinstallées. Il demande s'il est possible de balayer la portion de la Loire à vélo qui est en enrobé comme déjà effectué une fois l'année dernière. Il faut contacter le SIVOM Loire et Canal pour un trou à boucher sur le parcours.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire
Pascal VIGUIE

